



ETRANGER



Bénin

Frédéric Joël Aivo, l'otage politique de Patrice Talon

« Quoi que vous fassiez, monsieur le Garde des sceaux, le procès du 06 décembre 2021, si on ose l'appeler procès, restera dans les archives, de la justice, comme un procès politique... » Ainsi, s'exprimait le professeur Frédéric Joël Aivo dans un courrier qu'il a adressé au ministre de la Justice...

PAGE 4

ECONOMIE



La Banque mondiale alloue 60 milliards de FCFA au Togo

En marge des Assemblées de printemps des institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale a accordé un financement de 60 milliards FCFA pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Une convention a été signée en ce sens, le 13 avril ...

PAGE 5

REPORTAGE

Régions des Savanes et de la Kara

Démarrage des phases 2 et 3 de l'assistance alimentaire aux populations vulnérables

PAGE 5

Port autonome de Lomé

Non, aucune cargaison de poissons avariés n'est déversée sur le marché

Les autorités douanières du Port autonome de Lomé ont réagi, suite aux informations relatives à une cargaison de poissons (des maquereaux) détruite par les autorités phytosanitaires, qui circulent sur les réseaux sociaux. Selon elles, la scène s'est déroulée dans un autre pays et non au Togo.



PAGE 5



11 ans du parti Unir

Les dirigeants mettent l'accent sur des prières pour la paix

Le 14 avril 2023, le parti Union pour la République (Unir) a célébré son onzième anniversaire. Des prières ont été organisées sur l'ensemble du territoire national. Les premiers responsables du parti ont mis l'accent sur la nécessité de faire des prières pour la paix dans le pays.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

16 nouveaux dispensaires seront construits dans la région des Savanes du Togo

Le maillage de la région des Savanes en termes de couverture sanitaire se poursuit. La ministre déléguée, chargée de l'Accès universel aux soins, Dr Mamessilé Agba-Assih, a entamé jeudi 13 avril dans la région, la remise officielle de sites, couplée à des lancements de travaux de construction de nouvelles formations sanitaires.

Au total, 16 unités de soins périphériques (dispensaires) seront construites dans des localités des sept préfectures de la région. Les travaux, qui vont durer six mois pour un coût global de près de 2 milliards FCFA, s'inscrivent dans le cadre du projet Services de santé essentiels de qualité pour une couverture sanitaire universelle (SSEQCU). Il s'agit d'une initiative exécutée par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale, en cohérence avec le Programme d'urgence pour la région des Savanes (Purs).

Une fois les travaux achevés, les infrastructures sanitaires disposeront chacune d'un bâtiment de soins comprenant un service de médecine et une maternité, ainsi que des bâtiments connexes.

« Nous devons offrir des soins de qualité et à des coûts abordables à tous les Togolais et la mobilisation continuera, afin de ne laisser personne sur le côté », a réaffirmé la ministre.

La remise des sites s'est achevée le samedi 15 avril.

Source : republiquetogolaise.com

FoPAT-Kara-2023

Accroître les capacités de stockage et désenclaver pour écouler les produits agricoles

La dernière étape du Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT 2023) s'ouvre aujourd'hui 17 avril 2023 dans la région de la Kara et prend fin le 20 avril 2023. Le chantier du désenclavement intéresse beaucoup cette région dont plusieurs localités sont des zones rurales très agricoles. La région dispose ...



PAGE 3

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMMAIRE</p> <p>Sénégal/Opposition Le N°2 de l'opposant Ousmane Sonko interpellé pour diffamation</p>  <p style="text-align: right;">P 4</p>	<p>Eau et assainissement La Banque mondiale alloue 60 milliards de FCFA au Togo</p>  <p style="text-align: right;">P 5</p>	<p>Coupe CAF ASKO fait son bilan, après son élimination</p>  <p style="text-align: right;">P 10</p>
---	---	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Témoignages de Madame FENOU Akouvi Pauline

« Je me rappelle que c'est grâce au soutien du FNFI...j'ai commencé depuis quelques années mon AGR »

Pour le compte de ce dernier numéro de la semaine de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", c'est Atakpamé dans la région des plateaux qui est mise sous les feux de la rampe pour partager les témoignages de Madame FENOU Akouvi Pauline. Cette cinquantenaire après avoir obtenu successivement les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) est aujourd'hui bénéficiaire du Produit d'Accompagnement Spécial (PAS APSEF) d'un montant de 100.000 FCFA. Découvrons comment notre heureuse bénéficiaire met à profit le crédit qu'elle a reçu auprès de COOPEC ILEMA, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux...

C'est aux abords du grand marché de la ville aux sept collines que notre interlocutrice, dame Akouvi Pauline est installée depuis de nombreuses années pour exercer une activité génératrice de revenus. « Je me rappelle que c'est grâce au soutien du FNFI, notamment son produit générique APSEF que j'ai commencé depuis quelques années mon AGR. A l'époque, je vendais des petites racines traditionnelles médicinales et quelques bricoles. Ce début d'activité m'a permis de regagner confiance en moi car elle me permettait de dégager des revenus et de renforcer par conséquent mes revenus

journaliers." Comme des milliers d'autres bénéficiaires répartis sur l'ensemble du territoire, Akouvi a su mettre à contribution tous les premiers crédits reçus, et aujourd'hui, elle peut non seulement mesurer l'impact de ses différents crédits sur son quotidien, mais également les nombreuses opportunités actuelles.

" Après avoir bouclé tous mes crédits APSEF, et vu que j'avais l'intention de consolider mes activités, mon agent de crédit a porté à mon attention la possibilité pour moi si j'en éprouve le besoin et si j'en formule la demande d'obtenir un Produit



Madame FENOU Akouvi Pauline

d'Accompagnement Spécial sensé me permettre de passer à échelle mon activité. Je suis allé de ce pas davantage aux nouvelles et j'ai réuni toutes les conditions requises. Aujourd'hui, j'ai donc obtenu le PAS APSEF d'un montant de 100.000 FCFA

qui m'a permis de pouvoir renforcer mon activité avec la vente de plateaux d'œufs, de biscuits, d'épices... Bref comme vous le voyez, c'est une véritable mini entreprise que je suis parvenu à mettre en place grâce à ma persévérance et à mon sens du travail

bien fait. Aujourd'hui, je ne peux que remercier le FNFI et ses différents partenaires pour cette capacité nouvelle dont nous bénéficions pour pouvoir prendre nos destins en mains à travers les revenus que nous dégagons quotidiennement."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récupéré N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

FoPAT-Kara-2023

Accroître les capacités de stockage et désenclaver pour écouler les produits agricoles

La dernière étape du Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT 2023) s'ouvre aujourd'hui 17 avril 2023 dans la région de la Kara et prend fin le 20 avril 2023. Le chantier du désenclavement intéresse beaucoup cette région dont plusieurs localités sont des zones rurales très agricoles. La région dispose de grandes potentialités, mais fait aussi face à d'importantes difficultés.

Afin d'aider la région à développer son agriculture, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires a déjà fait plusieurs réalisations. Il y a notamment eu l'aménagement de 71 Zaap (Zones d'aménagement agricoles planifiées), dont 20 Zaap agropoles dans 61 cantons pour 3 787 exploitants. 7 Zaap anacardes sont en cours de reboisement pour une superficie de 800 hectares (ha). 573 sites de bas-fonds d'une superficie de 36 103,40 ha sont recensés dont 11 047,64 ha exploités par 10 161 exploitants. L'on note l'amélioration des revenus des producteurs à hauteur de 32 000 FCFA sur les Zaap par rapport aux producteurs hors Zaap. 11 929,05 tonnes d'engrais vivrier (7908,7 T de NPK et 4020,35 T d'Urée) ont été consommées dans la région sur 14 208,5 tonnes mises en place. Le prix de cession de ces intrants est de 18 000 FCFA contre un prix de revient de 32 000 FCFA le sac de 50 kg soit une subvention de 14 000 FCFA par sac. 5 250 tonnes d'engrais coton (NPKSB et Urée) ont été consommées dans la région. Le prix de cession des engrais coton est de 14 750 FCFA par sac pour le NPKSB et 13 750 FCFA par sac pour l'Urée contre un coût de revient de 28 000 FCFA.

Les producteurs de la région de la Kara ont un accès plus aisé aux semences grâce aux

entreprises semencières. Par ailleurs, un groupe de 250 femmes modèles ont été mises en place grâce à l'appui du Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa). Les autorités compétentes ont procédé au déploiement de 501 kits d'irrigation à base du système de pompage solaire auprès des producteurs à prix subventionné. Une étude de faisabilité a été menée pour la réhabilitation de 17 retenues d'eau collinaires.

Des forages sont en construction sur toutes les Zaap de la région dont 22 achevés pour l'eau potable et le maraichage. Une étude de faisabilité est faite pour l'aménagement d'un site pilote de 500 ha à Kidjaboun dans le cadre du Schéma directeur de l'agriculture irriguée (SDAI). Il y a la création en cours d'un centre régional de mécanisation agricole pour rapprocher les producteurs des services de mécanisation (dessouchage, labour, semi, récolte...). L'Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo (Ansats) a octroyé une avance aux producteurs en début de campagne agricole pour un montant de 60 004 900 FCFA remboursables en produits céréaliers dans le cadre de la constitution du stock de sécurité alimentaire et du crédit en engrais pour un montant de 89 100 000 FCFA.

Le Fonds national de la finance

inclusive (FNFI) a aussi octroyé 21 524 crédits pour un montant de 1 817 milliards de FCFA. Et le MIFA a octroyé une avance en début de campagne agricole aux producteurs pour un montant de 120 400 000 FCFA. L'on a aussi octroyé une avance en début de campagne agricole aux producteurs pour un montant de 504 315 400 FCFA.

En matière d'élevage, la région de la Kara dispose d'un cheptel important. Et pour soutenir cette activité, les autorités ont mis à disposition des produits de vaccination des bovins, de la volaille, des canidés ; 15 postes vétérinaires ont été pourvus en personnel dans les préfectures. 7 pharmacies vétérinaires de santé animale ont été ouvertes dans 5 préfectures. L'on note également la construction de



deux aires d'abattage dont une à Djamdè (Kozah) et une autre à Niamtougou (Doufelgou).

Les autorités ont mis en place deux marchés à bétail (Broukou et Sanda-Kagbanda). Toujours en ce qui concerne les réalisations, il y a eu le déploiement de 85 conseillers agricoles équipés dans les 76 cantons de la région. 39 agents technico-commerciaux de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) apportent leur appui. Les organisations paysannes bénéficient de formation et d'accompagnement.

En outre, 116 magasins de stockage et d'autres infrastructures similaires sont en construction. L'on a enregistré l'aménagement de 460,91 km de pistes

rurales par le ministère du Désenclavement et des Pistes rurales, et le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, et du Développement rural. Trois variétés de sorgho, cinq variétés d'arachide, quatre variétés de soja, trois variétés de niébé et deux variétés de sésame sont prêtes pour inscription au catalogue national.

Malgré ces potentialités et les actions entreprises dans la région par les autorités togolaises, des difficultés persistent. On peut citer : l'émergence de nouveaux ravageurs de types piqueurs-suceurs (jassides), ayant contribué à la réduction de près de 10% de la production cotonnière de la campagne en cours ; l'insuffisance de moyens logistiques (camions) pour le

transport du coton graine ; la menace d'envahissement des domaines administratifs des services déconcentrés du ministère en charge de l'Agriculture par les riverains ; l'insuffisance et le délabrement de certaines infrastructures du ministère (bureaux et logements) ; l'insuffisance et l'amortissement du matériel roulant (véhicules et motos de service). Toutefois, les résultats de la campagne agricole de 2022 sont encourageants. Il y a eu l'augmentation de la production agricole de 658 011 tonnes en 2021 à 680 602 tonnes en 2022 dont 160 259 tonnes de céréales, 432 677 tonnes de tubercules et plantes à racines et 87 666 tonnes de légumineuses et oléagineux.

En termes de perspectives, l'on envisage la poursuite des activités de mise en œuvre de l'agropole pilote de Kara ; la poursuite de l'aménagement de Zaap dans le cadre de l'initiative présidentielle « un canton, une Zaap ». Dans le cadre de l'irrigation, il est prévu la mise en place de systèmes d'irrigation sur tous les sites Zaap aménagés pour le développement du maraichage ; l'aménagement d'un site pilote à Kidjaboun (préfecture de Dankpen).

Dans le cadre du schéma directeur de l'agriculture irriguée, il est prévu l'aménagement de retenues d'eau à des fins de production agricole et d'élevage ; l'aménagement des bas-fonds pour la production de riz ; la poursuite de la réhabilitation des pistes rurales ; le renforcement des capacités de stockage des céréales dans la région ; la mise en œuvre de nouveaux projets structurants. Ce sont : le Projet régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme de renforcement de la résilience de la sécurité alimentaire (FSRP/PRSA-Togo) avec la Banque mondiale, le Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-OTI) avec la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA).

Toujours en ce qui concerne les perspectives, il est prévu l'équipement et l'opérationnalisation du laboratoire d'un centre d'excellence à Abouda (Kozah) ; la poursuite de la reconquête des producteurs pour la relance de la production cotonnière. Il faut rappeler que toutes les étapes du FoPAT se clôturent avec la présence du président de la République Faure Gnassingbé.

Edem Dadzie

11 ans du parti Unir

Les dirigeants mettent l'accent sur des prières pour la paix

Le 14 avril 2023, le parti Union pour la République (Unir) a célébré son onzième anniversaire. Des prières ont été organisées sur l'ensemble du territoire national. Les premiers responsables du parti ont mis l'accent sur la nécessité de faire des prières pour la paix dans le pays.

Une messe solennelle a été célébrée à la paroisse Notre Dame de la Rédemption de Bè-Klikamé à Lomé. Plusieurs personnalités influentes du parti y ont pris part dont le secrétaire exécutif Atcholi Aklesso, les vice-présidents régionaux, la présidente de l'Assemblée nationale Yawa

Djigbodi Tsègan, plusieurs ministres, des secrétaires communaux, des militants et sympathisants.

Toujours à Lomé, il y a eu une prière musulmane à la mosquée Kadhafi. Dans les autres localités du pays, des prières ont aussi eu lieu dans plusieurs obédiences



Yawa Djigbodi Tsègan (à gauche)

religieuses. Même si ces prières avaient pour but d'implorer la bénédiction divine sur le chef de

l'Etat, président du parti, ses collaborateurs, les militantes et sympathisants et sur tous les Togolais et

le Togo, elles avaient pour objectif de faire régner la paix.

La situation sécuritaire inquiétante dans la sous-région et aux frontières togolaises a plané sur les célébrations. « Nous avons prié pour la paix et la sécurité dans notre pays, imploré la protection de Dieu sur la vie de notre grand parti et celle du distingué président, son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour la poursuite de la réalisation de sa vision, celle de bâtir une nation togolaise unie, paisible et prospère », a écrit Yawa Djigbodi Tsègan sur son compte Facebook.

TM

Bénin

Frédéric Joël Aivo, l'otage politique de Patrice Talon

« *Quoi que vous fassiez, monsieur le Garde des sceaux, le procès du 06 Décembre 2021, si on ose l'appeler procès, restera dans les archives, de la justice, comme un procès politique...* » Ainsi, s'exprimait le Professeur Frédéric Joël Aivo dans un courrier qu'il a adressé au ministre de la Justice du Bénin le 08 mars dernier pour dénoncer ses conditions d'incarcération devenues de plus en plus difficiles et rappeler le caractère politique du procès au cours duquel il a été condamné à dix ans de prison ferme. L'homme qui vient de passer deux ans derrière les barreaux ce 15 avril 2023, est Agrégé des facultés et titulaire du droit constitutionnel et expert constitutionnel, il a été enlevé dans la rue le 15 Avril 2021 alors qu'il venait de dispenser Les cours à l'Université d'Abomey-Calavi dans la banlieue de Cotonou par la police politique de Patrice Talon, au lendemain d'une élection controversée à laquelle, il avait été empêché de participer pour défaut de parrainage.

Accusé de blanchiment et de coup de d'Etat, il lança à ses juges au cours dudit procès je cite « Ce sont mes convictions démocratiques qui me valent d'être en prison et d'être poursuivi devant vous »

Faut il le rappeler, Frédéric Joël AIVO fait partie encore de ses rares intellectuels béninois qui ont refusé de se taire devant la destruction programmée de l'édifice démocratique du Bénin par le président Patrice Talon qui ne cesse d'afficher son aversion au processus démocratique qui l'a pourtant porté au pouvoir en 2016 en proclamant urbi et orbi que le développement ne saurait s'accommoder de la liberté de presse, d'expression et d'association.

Pendant deux ans, celui que ses compatriotes surnomment le Professeur a, au cours des foras

dénommés « le Dialogue itinérant » parcouru monts en vallées pour dénoncer la gouvernance anti sociale de Patrice Talon et raviver la flamme de la démocratie qui semblait s'éteindre peu à peu au pays de Behanzin, de Bio Guera, de Kaba et de Toffa et pour surtout disait-il lui même apaiser le Pays et rassembler les béninois autour des enjeux cruciaux du progrès du Bénin.

Conscient de la popularité du constitutionnaliste, et surtout de l'injustice qui lui ai faite, le pouvoir de Cotonou se retrouve dans un dilemme et multiplie les intimidations à l'encontre de son otage politique. Tour à tour des députés de l'opposition ont été empêchés de lui rendre visite, quant à ses enfants et son épouse ils sont obligés tels des chauves souris de s'agripper sur des barrières métalliques du

parloir pour communiquer avec leur papa. Et comme si tout cela ne suffisait pas, l'agence pénitentiaire du Bénin vient de procéder à un vaste mouvement du personnel de la prison civile de Cotonou soupçonné à tort ou à raison de favoritisme vis-à-vis des détenus dont Joël Aivo.

Deux ans après cette arrestation rocambolesque, et ce procès exprès qui n'a duré que le temps d'une journée faute de preuves et qui a vu la condamnation du Professeur Aivo, à dix ans de réclusion criminelle, force est de constater que les béninois restent toujours dubitatifs car convaincus dans leur grande majorité de l'innocence de l'ancien doyen de la faculté de droit de l'Université d'Abomey-Calavi.

Mais contre toute attente le président béninois lui avance la tête baissée,



Joël Aivo

toujours sourd aux appels à la libération des détenus politiques que ne cessent de lancer les béninois, les anciens présidents de la République, les chefs d'Etat étrangers dans le cadre d'une vraie réconciliation nationale suite aux malheureux événements qui ont endeuillé le Bénin en 2019 et 2021 consécutivement aux élections législatives et présidentielles.

A un problème politique, une solution, politique. Les manœuvres tendant à conditionner les prisonniers politiques en leur demandant de solliciter

auprès du chef de l'Etat une suspension de leurs peines conformément au nouveau code pénal modifié sont contre productives en ce sens qu'elles violent la constitution du Bénin et ne sont pas de nature à apaiser le pays. En continuant de maintenir Joël AIVO dans les liens de la détention, Patrice Talon est entrain de fabriquer un leader et comme lui-même aime à le rappeler « ils ont voulu écarter un homme politique. Ils ont créé un homme d'Etat ». Le Bénin de demain pourra donc compter sur le Professeur Frédéric Joël Aivo.

La rédaction

Sénégal/Opposition

Le N°2 de l'opposant Ousmane Sonko interpellé pour diffamation

Après son patron, qui s'en est sorti finalement avec deux mois de prison avec sursis pour diffamation à l'encontre du ministre du Tourisme Mame Mbaye Niang, qu'il avait accusé de détournement, c'est au tour du secrétaire général du Pastef, le parti d'Ousmane Sonko, d'être interpellé et gardé à vue vendredi 14 avril 2023 dernier. Bassirou Diomaye Faye est poursuivi pour diffusion de fausse nouvelle, outrage à magistrat et diffamation envers un corps constitué, à la suite de la publication d'un post sur les réseaux sociaux où il critique le comportement de certains magistrats.

Dans une publication sur les réseaux sociaux, qui date du 12 avril, Bassirou Diomaye Faye, secrétaire général du Pastef, critique la précipitation des magistrats qui ont décidé de juger en appel dès lundi prochain Ousmane Sonko dans l'affaire de diffamation qui l'oppose au ministre du Tourisme Mame Mbaye Niang. Une audience qui se tiendrait avant même l'expiration du délai dont bénéficie

l'opposant politique pour faire appel. Il sous-entend alors une complicité de la justice avec le pouvoir pour écarter Ousmane Sonko de la scène politique.

« Bassirou Diomaye Faye a simplement exprimé son opinion sur le fonctionnement de la justice de son pays en tant que leader politique », explique son avocat Me Moussa Sarr.

Pour Pape Mahawa Diouf, coordinateur de



Ousmane Sonko

la Communication de la coalition présidentielle Benno Bokk Yaakaar, tout l'enjeu est donc de poser cette limite de la liberté d'expression. Selon lui, le parti le Pastef la met en danger « dans leur propension à être dans

l'excès, la menace, l'injure et les contre-vérités ». En attendant, Bassirou Diomaye Faye est toujours en garde à vue et pourrait passer dès lundi prochain devant le procureur. Cette nouvelle arrestation, qui intervient après la

condamnation d'Ousmane Sonko au cours d'un procès épique le 30 mars dernier, porte à croire que le Pastef est bien visé par le régime en place. On se rappelle qu'au cours du procès contre Sonko, les interpellations de membres du bureau politique de son parti se sont multipliées.

Amnesty international avait remarqué que les incarcérations sont plus nombreuses qu'en mars 2021, au moment des émeutes provoquées par l'arrestation d'Ousmane Sonko pour trouble à l'ordre public alors qu'il était en chemin pour le tribunal dans l'affaire de viols qui l'oppose à une employée de salon de massage.

T.M.

Eau et assainissement

La Banque mondiale alloue 60 milliards de FCFA au Togo

En marge des Assemblées de printemps des institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale a accordé un financement de 60 milliards FCFA pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Une convention a été signée en ce sens, le 13 avril à Washington.

L'accord s'inscrit dans le cadre du Projet de sécurité hydrique en milieu urbain au Togo (TUWS) et vise à rendre l'eau potable disponible pour le plus grand nombre et à améliorer les services d'assainissement dans le Grand Lomé. Pour ce faire, des investissements seront effectués en partenariat avec le secteur privé, pour améliorer la qualité et accroître l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. La performance opérationnelle

des fournisseurs de services sera soutenue, ainsi que la gestion des ressources en eau à Lomé.

« En renforçant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, nous allons contribuer à améliorer la santé des populations, réduire le nombre de maladies hydriques, et créer des conditions plus favorables pour le développement économique et social du Togo », a déclaré le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya.



Les officiels à la signature de la convention

Concrètement, l'initiative permettra de financer la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau, la construction d'une station de traitement des eaux usées et boues de vidange, des études techniques pour l'augmentation à long terme de la capacité de production en eau à grande échelle, le renforcement du réseau de distribution...

« Le gouvernement togolais s'est fixé des objectifs très ambitieux pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, d'abord pour plus de 86% de la population de Lomé, puis à l'échelle nationale avec accès à 100 % des services d'approvisionnement en eau. Ce projet vient soutenir le cadre de réforme sectorielle, notamment par la mobilisation du secteur privé

pour aider le Togo à fournir de l'eau en quantité suffisante et en qualité au plus grand nombre de ménages dans le Grand Lomé », a précisé le représentant de la Banque au Togo, Fily Sissoko.

Cet accord fait suite à la table ronde organisée en décembre dernier par le Togo en faveur du secteur. Le pays a recueilli au cours de ces assises des engagements de près de 300 millions de dollars des partenaires. Une partie du montant contribuera au développement des infrastructures de production d'eau à Lomé. Les besoins en eau potable dans la région s'élèvent à plus de 120 000 m³/jour, contre une capacité de production actuelle de 65 000 m³/jour. Le gouvernement envisage de porter le taux d'accès à l'eau potable de 60% en 2020 à 85% en 2025.

Félix Tagba

Régions des Savanes et de la Kara

Les phases 2 et 3 de l'assistance alimentaire d'urgence aux populations vulnérables démarrées

En février dernier, le PAM et le Gouvernement avaient mis à la disposition de 52 000 personnes vulnérables, affectées par l'insécurité alimentaire et les effets de la crise dans le Sahel, des kits alimentaires composés de maïs, d'huile végétale, de sel iodé, de haricot et de super céréales. Cette fois-ci, l'assistance alimentaire d'urgence se traduit par des transferts monétaires pour chaque ménage, avec un accent particulier aux réfugiés, aux déplacés internes et aux communautés d'accueil de la région des Savanes.



Remise symbolique des dons

Grâce à une contribution financière de l'Union européenne par la Direction générale de la Protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), le PAM, en partenariat avec l'Agence nationale de protection civile (ANPC), effectue des transferts monétaires aux personnes ciblées, leur permettant de se procurer elles-mêmes de la nourriture pour répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base.

« Le financement de l'Union européenne vient à point nommé. Il nous permet de répondre à temps aux besoins alimentaires et nutritionnelles de ces nombreuses familles qui ont été forcées de fuir

leurs villages, abandonnant leurs biens et moyens de subsistance », a déclaré Aboubacar Koisha, Représentant résident et Directeur pays du PAM au Togo.

Pour renforcer l'état nutritionnel des plus vulnérables, les femmes enceintes et/ou allaitantes, les enfants de moins de deux ans, recevront un supplément d'aliment nutritif spécialisé et des conseils nutritionnels adaptés à leurs besoins, en plus des transferts monétaires.

« Le gouvernement sait compter sur la solidarité des partenaires tel que le PAM et l'Union européenne pour garantir le bien-être des

populations vulnérables en minimisant les impacts des crises », a déclaré Yoma Baka, directeur général de l'Agence nationale de protection civile (ANPC).

Le débordement de la crise sécuritaire du Sahel a forcé plus de 27 000 personnes du Burkina Faso, en majorité

des femmes et des enfants, à trouver refuge au Nord du Togo, en plus de 32 000 Togolais contraints au déplacement interne à cause de l'insécurité. La plupart des réfugiés et personnes déplacées internes dépendent de la générosité des familles d'accueil, ainsi que de l'appui du gouvernement et de ses partenaires pour leur subsistance. Le PAM soutient le plan de réponse du gouvernement en apportant une première assistance en février dernier aux plus vulnérables parmi les personnes déplacées internes, les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil.

La rédaction

Port autonome de Lomé

Non, aucune cargaison de poissons avariés n'est déversée sur le marché

Les autorités douanières du Port autonome de Lomé ont réagi, suite aux informations relatives à une cargaison de poissons, des maquereaux détruite par les autorités phytosanitaires, qui circulent sur les réseaux sociaux. Selon elles, la scène s'est déroulée dans un autre pays et non au Togo.

Des audios et vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux parlent d'une cargaison de poissons, des maquereaux, détruite par les autorités phytosanitaires au Togo. Elle concerne une vingtaine de conteneurs de maquereaux débarqués et détruits par les services de contrôles phytosanitaires.

Des personnes mal intentionnées font croire que la cargaison serait débarquée au Port autonome de Lomé. Selon la douane, cette destruction est intervenue dans un pays autre que le Togo. En effet, le port de Lomé n'a reçu, ces derniers mois, aucune cargaison du genre. " Et s'il en était le cas,

Depuis le début de l'année, aucun contrôle n'a abouti à une destruction massive de marchandises au Port autonome de Lomé. "Les poissons dont il est question dans la vidéo ne sont pas arrivés à Lomé et n'ont jamais été débarqués au port de Lomé. Il s'agit des faits qui se sont déroulés dans un autre pays et sur lesquels les autorités de ce pays ont largement informé leur population", ajoutent-elles.

Au Port autonome de Lomé, ces genres d'opérations respectent des normes. Aucun propriétaire de marchandise ne peut enlever sa marchandise que lorsque



Des poissons

il existe un protocole qui exige des contrôles avant tout débarquement. Les services phytosanitaires font les contrôles préalables à bord du navire avant toute opération", rassurent les autorités douanières.

toutes les formalités et les autorisations préalables sont obtenues. Ainsi, il n'existe pas de maquereaux avariés passés par le port de Lomé et déversés sur le marché togolais.

La rédaction

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Avis à manifestation d'intérêt
Sélection d'un (e) expert (e) en finance climat

Projet :	Projet d'appui à l'ECOWAP
Source de financement :	USAID
N° Accord :	624-DOAG-15-01
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant (e) individuel (elle)
Référence sélection :	ARAA/USAID/2023/SCI/024
Objet :	Sélection d'un (e) expert (e) en finance climat
Date de publication :	DATE : 17 avril 2023
Date de limite :	DATE : 16 mai 2023

1. La Commission de la CEDEAO a bénéficié d'un financement de l'USAID pour le financement des coûts du Projet d'Appui à l'ECOWAP et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services d'un (e) **Consultant (e) expert (e) en finance climat**.
2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien dropbox suivant : <https://www.dropbox.com/scl/fo/omaltfjpx03sx88a90z1g/h?dl=0&rlkey=j561bpvb8vncruya7wkoryyx4>
3. Les candidatures sont reçues au plus tard le **16 mai 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.
4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI024- USAID-Expert finance climat** ».



COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Avis à manifestation d'intérêt
Sélection d'un (e) expert (e) mobilisation des ressources

Projet :	Projet d'appui à l'ECOWAP
Source de financement :	USAID
N° Accord :	624-DOAG-15-01
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant (e) individuel (elle)
Référence sélection :	ARAA/USAID/2023/SCI/025
Objet :	Sélection d'un (e) expert (e) en mobilisation de ressources.
Date de publication :	DATE : 17 avril 2023
Date de limite :	DATE : 16 mai 2023

1. La Commission de la CEDEAO a bénéficié d'un financement de l'USAID pour le financement des coûts du Projet d'Appui à l'ECOWAP et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services d'un (e) **Consultant (e) expert (e) en mobilisation de ressources.**
2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien dropbox suivant : <https://www.dropbox.com/scl/fo/olqjamf2akwrllyfmqcln9/h?dl=0&rlkey=tifxycsgbk4s1s1gftseqt0nb>
3. Les candidatures sont reçues au plus tard le **16 mai 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI025- USAID-Expert en mobilisation des ressources.** »



COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Avis à manifestation d'intérêt
Sélection de consultant individuel

Projet :	Projet de Promotion de modèle d'alimentation scolaire intégré en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO)
Source de financement :	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)
N° Accord :	2022/CLT/0001000033
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant (e) individuel (elle)
Référence sélection :	ARAA/PMAI-AO/2023/SCI/010
Rénumération	Maximum 30 924 euros par an.
Objet :	Sélection d'un(e) consultant (e) expert(e) en genre.
Date de publication:	05 AVRIL 2023
Date de limite:	28 AVRIL 2023

1. La Commission de la CEDEAO a bénéficié d'un financement de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) pour le financement des coûts du Projet de Promotion de modèle d'alimentation scolaire intégré en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO) et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services d'un (e) **Consultant (e) d'un(e) consultant (e) expert(e) en genre.**
2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien Dropbox suivant: <https://www.dropbox.com/scl/fo/9uve8rz88ttt5k4od0y6q/h?dl=0&rlkey=ayw24yi58yn9d8a2eillqs9rs>
3. Les candidatures sont reçues au plus tard le **28 avril 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.
4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes: procurement@araa.org cc: ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI010- PMAI-AO- Consultant (e) expert(e) en genre** ».

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Avis à manifestation d'intérêt Sélection d'un (e) consultant (e) individuel(le)

Projet :	Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA).
Source de financement :	FIDA
N° Accord :	2000003329
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant (e) individuel (le)
Référence sélection :	ARAA/PRIMA/2023/SCI/017
Objet :	Sélection d'un (e) Consultant(e), Assistant(e) suivi évaluation et production de connaissances.
Date de publication :	06 AVRIL 2023
Date de limite :	05 MAI 2023

1. La Commission de la CEDEAO a bénéficié d'un financement du FIDA pour le financement des coûts du Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services **d'un (e) Consultant(e), Assistant(e) suivi évaluation et production de connaissances.**

2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien dropbox suivant : <https://www.dropbox.com/scl/fo/q81tn0qx2rvgkz0e1jncg/h?dl=0&rlkey=suxb0xdf0i719g38ws96cubhw>

3. Les candidatures sont reçues au plus tard le **05 MAI 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI017- PRIMA- Assistant(e) Suivi-évaluation** »

Coupe CAF

ASKO fait son bilan, après son élimination

L'ASKO du Togo est éliminée de la Coupe CAF 2022/23, en phase de groupes. Le club de Kara (Nord du Togo) a tenu, le 6 avril 2023, une rencontre interactive sur le bilan et les perspectives. Présidée par Mey Gnassingbé, président de l'ASKO, le recrutement des joueurs a été au menu des échanges.



ASKO de Kara

Le club togolais a quitté la compétition sur une note de 4 défaites et 2 nuls en six journées. Ce parcours a suscité des interrogations sur le recrutement de l'ASKO lors des échanges avec le public et la presse. « Nous sommes tombés dans un groupe extrêmement difficile surtout sur des clubs maghrébins qui sont à cheval entre le niveau africain subsaharien et européen, avec des joueurs d'un autre calibre. La plupart des recrutements des clubs contre lesquels nous avons joué, se font en Espagne, en Ligue 2 française. C'est du lourd », a expliqué le président de l'ASKO.

Par ailleurs, « Les joueurs de nos adversaires ont des salaires qui sont au-dessus de 100 mille euros, 200 mille euros par mois. Aujourd'hui,

en toute honnêteté, nous n'avons pas la possibilité de recruter ce type de joueurs. Quel jeune joueur d'avenir voudra venir au Togo ? Il préfère aller en Europe », a déclaré Meyebine Esso Kwame Gnassingbé, président de l'ASKO.

« Pour les joueurs que nous avons, on pourrait se tromper sur le recrutement mais il y a le temps d'adaptation qui est un facteur important en plus des blessures. Les joueurs qui sont arrivés ont fait de leur mieux », a ajouté le président de l'ASKO. Les dirigeants du club ont également réagi sur la sanction écopée par Ama Tchoutchoui, les satisfactions et les insatisfactions du club durant cette campagne de la Coupe CAF.

Attipoe Edem Kodjo

CAN U17

Révision du règlement de test d'éligibilité (IRM)

Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF), lors de sa réunion tenue le 4 avril 2023, a examiné l'article 27 du règlement de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans (CAN U17). Cette démarche du Comité exécutif fait suite aux recommandations de la commission d'organisation des jeunes et la commission d'organisation médicale qui veulent aider l'instance faitière du football africain à lutter efficacement contre la fraude sur l'âge à l'occasion des prochaines éditions de la CAN U17.

CAN U17. Selon le nouvel article, la CAF se réserve le droit de faire un autre test d'éligibilité (IRM) pour les joueurs des douze (12) équipes dans le cadre du tournoi final. Si après avoir effectué le test d'éligibilité (IRM) pour une équipe et, que (4) de ses joueurs ou plus se sont révélés non éligibles, toute l'équipe participante sera disqualifiée.

Le point 5 de l'article 27 modifié, précise que si, après avoir effectué le(s) test(s) d'éligibilité (IRM) pour une équipe

n'aura pas la possibilité de remplacer le(s) joueur(s) inéligible(s). Quant au point 6 de l'article 27 relatif aux procédures, la CAF indique que les équipes participantes peuvent être soumises à des tests IRM, qui doivent être effectués au plus tôt cinq (5) jours avant le début de la compétition. La CAF se réserve le droit d'effectuer un test IRM à tout moment avant ou pendant la compétition.

Enfin, selon le nouvel article, toute demande de deuxième lecture pour un



Des joueurs de moins de 17 ans

Dans une note circulaire envoyée ce mardi 11 avril aux associations membres, la CAF informe que son Comité Exécutif a décidé d'apporter des modifications à l'article 27 du règlement de la

participante un (1), deux (2) ou trois (3) de ses joueurs se révèle(nt) inéligible(s), le ou les joueurs ne seront pas autorisés à participer à la compétition. Leur équipe sera autorisée à participer à la compétition, mais

joueur jugé inéligible doit être adressée à la CAF par courrier électronique au plus tard 3 heures après la notification du résultat de la première lecture.

Source : Caf

Coupe CAF 2022/23

Coulisses de la sanction infligée à l'ASKO

Au terme des phases de groupes de la Coupe CAF 2022/23, l'ASKO sort prématurément éliminée avec une amende infligée par la CAF. Pour cause, le club togolais a fait jouer Ama Tchoutchoui sous le coup d'une sanction. En conférence bilan le 6 avril dernier, le président de l'ASKO, Mey Gnassingbé, a donné des explications qui incluent la FTF, la CAF, ASKO et le joueur.

Sanctionné pour trois matchs et ayant purgé 2 avec son ancien club Nouadhibou FC (Mauritanie), le défenseur togolais Ama Tchoutchoui, a disputé la première rencontre de la Coupe CAF avec son nouveau club ASKO face à Future FC, alors qu'il restait un match de suspension. La sanction tombe ! La CAF a condamné le club togolais à une amende de 10 mille

dollars, soit 6 millions FCFA. « Nous avons signé le joueur (ndlr, Ama Tchoutchoui) sans savoir qu'il est sous sanction. Il lui restait un match de sursis. Je pense que le joueur n'avait pas conscience de sa sanction. Le club ne pouvait aussi savoir parce qu'avant chaque match, la CAF envoie un document qui notifie les joueurs suspendus », a fait savoir Mey Gnassingbé,



Ama Tchoutchoui (en jaune)

président de l'ASKO.

Pour le match contre Future FC, « on n'a pas reçu de document notifiant la suspension de Ama Tchoutchoui. L'argument que la CAF nous a donné est qu'elle l'a notifié à la Fédération togolaise de football (FTF) », a dit Mey Gnassingbé. « J'ai travaillé avec le secrétaire général

de la FTF (ndlr, Hervé Agbodan) et le CIT (ndlr, Certificat international de transfert) du joueur était vide », a renchéri Patrice Agboli, secrétaire général de l'ASKO.

Pourquoi la CAF n'a-t-elle pas notifié cette sanction à la veille du match comme le stipule le règlement ? Pourquoi la FTF n'a-t-elle

pas informé le club de la sanction ? Pourquoi l'ASKO n'a-t-elle pas poussé les recherches sur ses joueurs ? Pourquoi le concerné, Ama Tchoutchoui ne s'est pas prononcé à l'avance sachant qu'il lui restait un match de suspension ?

Autant d'interrogations dont la négligence ou la légèreté ne sauront expliquer. « Je ne vais blâmer qui que ce soit. Je suis pour le partage des responsabilités. Le club supportera la sanction », a sagement conclu le président Mey Gnassingbé. D'un autre côté, Future FC tombe finalement dans le même piège de joueur non autorisé face à l'ASKO. Le club du Togo prend donc trois points également.

Attipoe Edem Kodjo

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Avis à manifestation d'intérêt Sélection d'un (e) consultant (e) individuel(le)

Projet :	Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA).
Source de financement :	FIDA
N° Accord :	2000003329
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant (e) individuel (le)
Référence sélection :	ARAA/PRIMA/2023/SCI/018
Objet :	Sélection d'un (e) Consultant(e) Analyste Financier(re).
Date de publication :	06 AVRIL 2023
Date de limite :	05 MAI 2023

1. La Commission de la CEDEAO a bénéficié d'un financement du FIDA pour le financement des coûts du Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services **d'un (e) Consultant(e), Analyste Financier(re).**

2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien dropbox suivant :

<https://www.dropbox.com/scl/fo/gen86vzenlxcfy50jn3ux/h?dl=0&rlkey=m3alwytz4986ev8zqtwrg1ygi>

3. Les candidatures sont reçues au plus tard le **05 MAI 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI018- PRIMA- Analyste Financier(re)** »

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Avis à manifestation d'intérêt
Sélection d'un consultant individuel

Projet :	Projet d'appui à l'ECOWAP
Source de financement :	USAID
N° Accord :	624-DOAG-15-01
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant (e) individuel (elle)
Référence sélection :	ARAA/USAID/2023/SCI/026
Objet :	Sélection d'un (e) Expert (e) en finance banque et gestion de financements inclusifs
Date de publication :	DATE : 17 avril 2023
Date de limite :	DATE : 16 mai 2023

1. La Commission de la CEDEAO a bénéficié d'un financement de l'USAID pour le financement des coûts du Projet d'Appui à l'ECOWAP et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services d'un (e) **Consultant (e) expert (e) en finance banque et gestion de financements inclusifs**.
2. Les termes de référence détaillés sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien dropbox suivant : <https://www.dropbox.com/scl/fo/kazjtc2a835r1gb9fltr/h?dl=0&rlkey=7ulm28jqmmqhsps8e39qk3zr>
3. Les candidatures sont reçues au plus tard le **16 mai 2023 à 17h00 GMT** en suivant les instructions mieux décrites dans les termes de références.
4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI026- USAID- Expert finance banque** ».

